

AR PREFECTURE

017-200041523-20200408-DEC201_2020-AU
Reçu le 08/04/2020

H A U T E



Décision n°201 / 2020
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 3 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de conclure la convention pluriannuelle n ° 017 010120 ACI 00021 01 et l'annexe financière n° ACI 017 20 0021 A0 M0, quadripartite avec l'Etat, le Département et Pôle Emploi, dans le cadre du programme 102 « Accès et retour à l'emploi » de la mission travail et emploi.
Cette convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans.

Fait à Jonzac,
Le 7 / 04 / 2020

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17601 JONZAC Cedex